

Sondage Les Points

Bemba, Kamerhe et Miguel Kashal, le top 3 de la réélection de Tshisekedi

P.10

Directeur de Publication
St Augustin Kieni

Siège : N°195, Av. Colonel
Ebeya, C/Gombe, Immeuble
Sadisa - Kinshasa (R.D Congo)

Tél. +243 814766156
email : contact@infos27.cd
Site : www.infos27.cd

INFOS27

GRUPE
DE PRESSE
Média 27



Quotidien d'informations générales

* Edition n° 0001 du Lundi 08 Janvier 2024

* Prix : 3000 FC

Infos27 est un média du Groupe Média27

Malgré les illusions trompeuses

Katumbi-Fayulu, un divorce politique évident

Page 4



Moise Katumbi

Martin Fayulu

POLITIQUE

Des élections sans tension et dans les délais : la RDC, un modèle de la région

Page 4

COMMUNICATIONS

FOMIN : Message de félicitations au Président Félix Tshisekedi

P. 5

ONIP : Message de vœux au Président Félix Tshisekedi

P. 5

Le jeu de « mauvais perdant » improductif

Contestation des résultats électoraux : recours aux voies légales, seule issue

P.3

Annulation des suffrages de 82 candidats

Céni, une symbolique pour la crédibilité des résultats électoraux

P.2

EDITORIAL

La rue ou la Cour ?

INFOS27

Contester les résultats est une chose, mais apporter les preuves nécessaires pour justifier ses allégations en est une autre. C'est sur ce terrain-là que les opposants malheureux de la présidentielle de décembre 2023 sont attendus par les Con-
(Suite à la page 2)

EDITORIAL

La rue ou la Cour ?

INFOS27

(Suite de la une)

golais. S'ils choisissent de poursuivre la contestation, ils feraient tous mieux de s'inscrire dans cette logique. D'autant que la Cour constitutionnelle, institution judiciaire électorale suprême de la République démocratique du Congo, a su bâtir une réputation solide et une crédibilité grâce à des décisions marquantes qui ont assuré l'inclusivité du processus électoral. Là où certains redoutaient des éliminations de candidats, notamment pour des questions de nationalité, la Cour constitutionnelle a su faire preuve de justesse. Il n'est donc pas temps de lancer des appels à manifester sans fondement. Sinon, ce ne serait qu'un schéma déjà prévu d'avance. Car, loin d'être une surprise pour tous les observateurs avertis, les résultats électoraux reflètent clairement la réalité.

En toute circonstance, on peut saisir l'amertume et la frustration des partisans des perdants. C'est un moment d'émotion, mais qui doit s'estomper rapidement, car dans la participation démocratique aux élections, il n'y a pas de vainqueur au détriment de l'autre. Il n'y a qu'un seul gagnant : le peuple et la nation à travers sa démocratie. Ainsi, il n'y a aucune raison valable de mettre l'avenir du pays en péril. C'est la dure réalité du jeu démocratique, mais il faut savoir l'accepter en gardant la raison, dans l'intérêt supérieur de la Nation. Il est crucial de mettre un terme aux agissements des acteurs qui attisent des tensions tribales dans un pays imprégné de diversité culturelle, où les Congolais se sentent chez eux partout où ils décident de s'installer. C'est pourquoi, faute de féliciter son adversaire, on espère que les autres opposants qui ne l'ont pas fait sauront saisir la Cour et non la rue. Car, cette rue présente déjà des réalités diverses. C'est cette même rue qui a plébiscité son champion. Alors, méfiance vis-à-vis de la rue !

Annulation des suffrages de 82 candidats

Céni, une symbolique pour la crédibilité des résultats électoraux

Les élections étant au cœur de la démocratie, leur intégrité demeure cruciale pour garantir un processus juste et transparent. Ainsi, face à la fraude électorale et des dérapages observés dans certaines circonscriptions lors des scrutins de décembre 2023, la Commission Électorale Nationale Indépendante (Céni) a historiquement fait preuve de courage en agissant pour décourager les auteurs d'actes de violence, de vandalisme et de sabotage à l'égard des électeurs, du patrimoine de la Céni

et du matériel électoral. Les 82 candidats, parmi lesquels des ministres, des mandataires en fonction et des parlementaires sortants, ont vu leurs suffrages annulés, ce qui est inédit. Cette action exceptionnelle envoie un signal fort et symbolique. Cela signifie que, dorénavant, tricher, frauder ou recourir à la violence entraîne des sanctions. L'annulation des suffrages entreprise par la Céni vise ainsi à crédibiliser le résultat global des élections de décembre 2023.

INFOS27

La Commission Électorale Nationale Indépendante (Céni) a annulé la totalité des suffrages obtenus par 82 candidats, dont certains poids lourds de la vie politique, dans certaines circonscriptions de la République Démocratique du Congo lors des élections législatives, provinciales et communales organisées fin décembre 2023. Cette décision, prise le vendredi 5 janvier soir par la Céni, a été rendue publique samedi dans un communiqué signé par Mme Patricia Nseyi, rapporteur de la Centrale électorale. La même décision annule également les élections législatives nationales et provinciales dans les circonscriptions électorales de Masimanimba, dans la province du Kwilu, et de Yakoma, en province de Nord-Ubangui.

Parmi les candidats dont les résultats ont été annulés figurent l'actuel gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, et trois membres du gouvernement : Didier Manzenga, ministre du Tourisme, Manuanina Nana, ministre déléguée près le président de la République, Antoinette Kipulu, ministre de la Formation professionnelle. On retrouve également des parlementaires, notamment les sénateurs Mabaya Gizi, Evariste Boshab, Victorine Lwese, et des députés nationaux tels que Sam Bokolombe, Nsingi Pululu Pitshou-Cerveau, Willy Bakonga et Colette Tshomba. Une telle mesure inédite conforte l'engagement de l'équipe dirigée par Denis Kadima Kazadi pour un processus électoral

transparent, où les failles sont immédiatement prises en compte pour être corrigées. La symbolique de cette décision de la Céni marque une nouvelle ère, celle de la fin de l'impunité en matière d'élections. Cela signifie que la traque contre les fraudeurs et les fauteurs de troubles devient une priorité, comme en témoigne leur implication dans la détention illégale des dispositifs électroniques de vote, le vandalisme des matériels électoraux et l'intimidation des agents électoraux. « Nos serveurs ont pu nous fournir des preuves tangibles de ces actes frauduleux », a affirmé le président de la Céni, Denis Kadima Kazadi, tout en précisant que la commission d'enquête mise sur pied au sein de son institution allait poursuivre son travail.

« LES RÉSULTATS DE LA PRÉSIDENTIELLE NON AFFECTÉS », SELON LE PARTI AU POUVOIR, UDPS

La décision de la Céni a suscité de nombreuses réactions, et certains acteurs politiques tentent ainsi de remettre en question les résultats de l'élection présidentielle organisée dans les mêmes conditions. Cependant, l'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UDPS) rejette cet argument. Soutenant la décision de la Céni, l'UDPS/Tshisekedi, par le biais de son secrétaire général, Augustin Kabuya, a affirmé que les faits et irrégularités ayant conduit la centrale électorale à prendre cette décision n'affectent en rien les résultats de

l'élection présidentielle, proclamés le dimanche 31 décembre. Le président de la Céni, Denis Kadima, a annoncé la réélection du candidat président Félix Tshisekedi avec 73,34% des voix. L'UDPS/Tshisekedi, qui qualifie ce pourcentage de score historique et inédit en République Démocratique du Congo, a déclaré qu'il « se désolidarise de tous les candidats dont les suffrages sont annulés par la Céni et les noms repris dans son Communiqué de presse du 5 janvier 2024, et ce, au nom de l'image, l'honneur et la dignité de notre parti », a écrit le Secrétaire général de ce parti présidentiel, Augustin Kabuya, dans un communiqué de presse publié le samedi 6 janvier 2023.

L'UNC DE VITAL KAMREHE SE DÉSOLIDARISE DES « CANDIDATS SANCTIONNÉS »

Le secrétaire général de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC), Billy Kambale, a annoncé via le compte officiel de l'UNC, la désolidarisation de tous les partis et regroupements membres de cette formation politique, sanctionnés pour fraude électorale par la Commission Électorale Nationale Indépendante (Céni). Conscient de l'impact négatif que cela pourrait avoir sur l'image du parti dirigé par Vital Kamerhe, le Secrétaire général de l'UNC a réagi en ces termes : « Les regroupements A/A-UNC et Vital Kamerhe se désolidarisent de tous les candidats qui se sont illustrés dans la fraude et demandent à

la Céni d'aller plus loin dans la démarche pour décourager ces antivaleurs ».

L'OPPOSITION S'ENTIENT À L'ANNULATION DE TOUS LES SCRUTINS

Du côté de l'Opposition, la décision de la Céni renforce leur position. Huit candidats de l'opposition à l'élection présidentielle du 20 décembre 2023 ont réitéré leur appel à l'annulation des élections à tous les niveaux. Anzuluni, Diongo, Fayulu, Katumbi, Kikuni, Matata, Mukwege et Sesanga ont exprimé leur position, le samedi 6 janvier, se basant sur les différentes irrégularités soulevées par les missions d'observation électorale et d'autres parties prenantes à l'issue des opérations de vote du 20 décembre 2023. Selon eux, « l'annulation des élections législatives nationales et provinciales dans les deux circonscriptions électorales et l'invalidation de 82 candidats sacrifiés de la tricherie est une stratégie de Denis Kadima et de ses complices pour se soustraire de ce qui engage leurs responsabilités personnelles dans le chaos et les désordres électoraux ». « Après avoir obstinément refusé l'audit du fichier électoral, Denis Kadima Kazadi est dans la même logique aujourd'hui de se soustraire à une commission d'enquête indépendante qui va déterminer sa propre implication ainsi que celle de tous ces complices dans la fraude et tricherie électorale et qui vient d'être démontrée à la face du monde », a souligné Martin Fayulu au nom des huit candidats.

Le jeu de « mauvais perdant » improductif

Contestation des résultats électoraux : recours aux voies légales, seule issue

La contestation des résultats était prévisible au sein d'une opposition toujours divisée, et tout au long du processus, elle a manifesté son incertitude quant au respect des délais constitutionnels pour la tenue des scrutins. Surpris par le succès de la Commission Electorale Nationale Indépendante (Céni) et du gouvernement de la République, malgré les défis logistiques et infrastructurels relevés pour organiser les élections à temps dans un pays aux dimensions continentales, l'opposition a rapidement opté pour des manifestations de rue. C'est un jeu dangereux, car il existe des voies légales de recours qui permettent de préserver la paix sociale. Ne pas respecter les règles du jeu démocratique revient à agir en mauvais perdant. De plus, dans le contexte d'une élection présidentielle à un seul tour, les acteurs de l'opposition savaient qu'ils n'étaient pas favoris face au candidat président sortant. Malgré les appels internationaux, notamment des chancelleries basées à Kinshasa, pour que les contestations se fassent dans le cadre légal, les représentants des Églises catholique et protestante (CENCO-ECC) de la République Démocratique du Congo ont récemment renforcé cet appel. Leur déclaration conjointe signée jeudi 4 janvier à Kinshasa encourage " toutes les parties prenantes " au processus électoral à privilégier des moyens pacifiques pour faire valoir leurs revendications. Ainsi, les appels à manifester dans les rues n'ont plus leur place aujourd'hui. La seule stratégie efficace est de respecter les principes démocratiques, et en ce qui concerne l'élection présidentielle, les contentieux doivent être portés devant la Cour constitutionnelle. C'est la seule voie connue qui soit valable. À moins que toutes ces agitations ne visent à perturber la situation, dans l'espoir d'en tirer des avantages politiques en termes de marchandage de la paix. En tout état de cause, en matière de contentieux électoral, les manifestations dans les rues n'ont jamais conduit un candidat malheureux au pouvoir.

INFOS27

Le vainqueur proclamé de l'élection présidentielle, le chef de l'État sortant Félix Tshisekedi, a obtenu un score de 73,34%, conforme à plusieurs rapports d'observations électorales déjà rendus publics. Il est donc évident que la question est réglée. Aujourd'hui, le reproche formulé à l'endroit de l'opposition est le manque d'élégance politique et surtout d'esprit de fair-play pour faire progresser la démocratie congolaise, qui est déjà un exemple dans la région. La résistance et le rejet de la volonté populaire clairement exprimée à travers les urnes en décembre dernier n'ont aucune base, même en tenant compte des allégations d'irrégularités qui ne touchent pas l'ensemble des votes. Contester les résultats est une chose, mais apporter des preuves pour justifier ses allégations en est une autre. C'est sur ce point que Moïse Katumbi, Martin Fayulu et les autres sont attendus.

Cela explique les encouragements forts en faveur de cette démarche républicaine, car cela permettrait d'inscrire leurs recours dans le cadre de la loi électorale, devant les instances compétentes et dans les délais impartis. C'est la seule voie connue qui soit valable. À moins que toutes ces agitations ne visent à perturber la situation, dans l'espoir d'en tirer des dividen-

des politiques en termes de marchandage de la paix. En tout état de cause, en matière de contentieux électoral, les manifestations dans les rues n'ont jamais conduit un candidat malheureux au pouvoir.

CENCO-ECC DONNE DE LA VOIX

Dans cette dynamique républicaine, les présidents de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et de l'Église du Christ au Congo (ECC) ont encouragé

| CANDIDATS | Votes | Pourcentage |
|------------------|------------|-------------|
| 20 - TSHISEKEDI | 12 848 573 | 72,04% |
| 3 - KATUMBI | 3 375 220 | 18,92% |
| 21 - FAYULU | 979 376 | 5,49% |
| 24 - MUZITO | 245 251 | 1,38% |
| 1 - RADJABHO | 72 488 | 0,41% |
| 15 - MUKWEGE | 46 662 | 0,26% |
| 2 - MUTAMBA | 36 705 | 0,21% |
| 16 - NGALASI | 32 094 | 0,18% |
| 6 - BAENDE | 26 237 | 0,15% |
| 4 - SESANGA | 18 158 | 0,10% |
| 12 - MAJONDO | 16 639 | 0,09% |
| 9 - IFOKU | 16 302 | 0,09% |
| 13 - MASALU | 14 441 | 0,08% |
| 5 - ANZULUNI | 13 997 | 0,08% |
| 18 - NKEMA LILOO | 13 675 | 0,08% |
| 22 - MATATA | 13 486 | 0,08% |
| 19 - TSHIANI K | 9 534 | 0,05% |
| 11 - KIKUNI | 9 038 | 0,05% |
| 23 - DIONGO | 7 128 | 0,04% |
| 25 - BILE | 6 929 | 0,04% |
| 14 - MUDEKEREZA | 6 575 | 0,04% |
| 7 - BOLAMBA | 6 404 | 0,04% |
| 10 - KAZADI | 5 637 | 0,03% |
| 8 - BUSE | 5 500 | 0,03% |
| 26 - NGILA | 5 347 | 0,03% |
| 17 - NGOY | 4 175 | 0,02% |
| TOTAL COMPTÉ | 17 835 571 | |

ragé toutes les parties prenantes à recourir à des voies pacifiques pour toutes sortes de revendications. Selon un communiqué de presse publié jeudi 4 janvier, les présidents de la CENCO et de l'ECC ont appelé le Procureur général près la Cour constitutionnelle à prendre en charge toute dénonciation en rapport avec les irrégularités, afin que la haute juridiction puisse statuer sur la sincérité électorale et restaurer la fierté de notre République. Ils ont également demandé l'ouverture de poursuites judiciaires, en tant que garant de l'action publique, à l'égard de tous les auteurs d'actes de violation et de fraude électorales.

Ils ont également souligné les

efforts déployés par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), le gouvernement et les autres parties prenantes pour l'organisation des élections dans le délai constitutionnel, malgré un contexte particulièrement difficile sur les plans sociopolitique, économique et sécuritaire. Ils ont salué l'engagement du peuple congolais qui s'est mobilisé pour voter malgré les désagréments liés au déploiement tardif des matériels sensibles et aux dysfonctionnements des Dispositifs Électroniques de Vote (DEV) dans les bureaux de vote. Ils ont souligné que ce geste civique hautement symbolique témoigne de la maturité du peuple congolais, qui ne peut plus être manipulé politiquement, ni subir la fraude électorale.

En outre, les présidents ont demandé à la CENI de faire la lumière sur tous les cas documentés par les différentes parties prenantes, en plus des recommandations formulées dans la déclaration préliminaire de la MOE CENCO-ECC du 28 décembre 2023. Ils ont souligné que la mise en œuvre de ces recommandations aurait le mérite de rassurer les uns et les autres, de consolider la paix, la cohésion et la stabilité en RD Congo. Ils ont également souligné la nécessité d'une commission d'enquête indépendante et mixte, car l'acceptation des résultats à chaque niveau des scrutins dépend également de la clarté qui en émane.



Malgré les illusions trompeuses

Katumbi-Fayulu, un divorce politique évident

Rien n'est réellement évident entre les leaders de l'opposition, en particulier les candidats malheureux à la présidentielle, qui tentent de s'unir pour revendiquer l'annulation des élections générales de décembre 2023. Cette unité apparente n'est que de façade. En réalité, chaque camp nourrit ses propres revendications, ce qui confirme l'incapacité à s'unir pour poursuivre un objectif commun. La rivalité entre Moïse Katumbi, classé deuxième, et Martin Fayulu, qui occupe la troisième place, est évidente. Leur désaccord, né de l'échec de leurs pourparlers de Pretoria, sous médiation étrangère, est mis en lumière par leurs partisans respectifs. Katumbi refuse d'admettre sa défaite et incite à des manifestations contre le président Félix Tshisekedi, tandis que Fayulu conteste le classement de Katumbi, deuxième, par la Ceni de Kadima, le considérant comme un candidat étranger. Dans le fond, les partisans de Katumbi rappellent le rôle que leur leader a toujours joué, tandis que les partisans de Fayulu insistent sur le fait que ce dernier n'a jamais été soumis à qui que ce soit. Ces contradictions poussent les observateurs avertis à conclure que le divorce entre Fayulu et Katumbi est bel et bien consommé.

INFOS27

Les candidats malheureux à la présidentielle semblent se livrer à un combat vain, alors qu'ils s'obstinent à contester clairement les résultats en faveur du président sortant, qui a gagné avec de l'avance considérable dans le décompte des voix. En réalité, au sein de l'opposition surprise par cette brillante victoire du président sortant, chacun cherche à éviter une mort politique certaine en restant à flot, mais avec des gilets de sauvetage percés. La question de leur survie politique est donc inévitable.

Dans les faits, leur manque d'unité est évident, malgré leurs efforts pour contester les résultats

de manière divergente, ce qui témoigne de leur incapacité à s'unir pour poursuivre un objectif commun depuis la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle.

L'évidence est que, compte tenu du score inattendu réalisé par le candidat numéro 20, soutenu par l'ensemble des caciques de l'Union sacrée de la nation et de la Société civile, Moïse Katumbi, plébiscité à la deuxième place, se présente d'office en leader de l'opposition. Ce qui est loin de plaire à Martin Fayulu, 3ème. Leurs partisans respectifs ont déjà ravivé les tensions nées de l'échec de leur ac-



cord de Pretoria (Afrique du Sud), sous médiation étrangère. Il s'agit désormais de survie politique et de meilleur positionnement au sein de l'opposition politique après les élections.

C'est pour dire que malgré les apparences, chacun agit en réalité pour son propre intérêt, sans se soucier de l'autre. Et même si Katumbi refuse d'admettre sa défaite en incitant à des manifestations menaçantes contre le champion Félix-Antoine Tshisekedi, dans le fond, l'attitude de Martin Fayulu est différente. Car contestant le classement de Katumbi en 2ème position.

VÉRITÉ DES URNES, UN REFRAIN DÉPASSÉ

Dans leur exaspération, les partisans de Katumbi rappellent le rôle

que leur leader a toujours joué, face à un Fayulu qui ne lui voue aucun respect. Cette situation irrite les partisans de Fayulu, qui affirment que leur candidat n'a jamais été un lèche-bottes. Les observateurs avisés concluent que le divorce entre Fayulu et Katumbi est bien consommé.

Le rapport de la Mission d'observation électorale de la CENCO-ECC, souvent perçu comme favorable à l'opposition, a clairement établi que Félix Tshisekedi s'est distingué des autres candidats en termes de chiffres. La profusion des messages de félicitations, de la part de presque tous les chefs d'État du continent, constitue une preuve éloquentes qui met fin à toutes les querelles entre les candidats perdants.

Des élections sans tension et dans les délais : la RDC, un modèle de la région

Contrairement à l'image d'une région des Grands Lacs, où des dirigeants ont maintes fois tenté de maintenir une démocratie de façade, à l'instar du Rwanda, bafouant les droits fondamentaux et les libertés qui sont à la base de toute démocratie authentique, la République Démocratique du Congo reste un modèle. Depuis 2018, avec la passation civilisée des pouvoirs entre un président sortant élu et un président entrant élu, le modèle d'exemplarité perdure jusqu'en 2023 avec la réélection du président sortant, Félix Tshisekedi. En interne, le pays a connu une réelle évolution, passant des élections de 2018 à celles de 2023. Selon le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya, les élections de décembre 2023, comparativement aux scrutins précédents caractérisés, notamment par la coupure d'Internet et d'autres actions peu recommandables, se sont déroulées sans tension, avec des points forts tels que l'absence de coupure d'internet, l'absence de stress, et de résidences surveillées, etc. De plus, des efforts en termes de transparence sont perceptibles dans la communication des résultats de l'élection présidentielle. La Commission Electorale Nationale Indépendante (Ceni) est déjà sur le point de publier les résultats bureau de vote par bureau de vote en réponse à ce besoin de transparence.

INFOS27

La RDC, tel un phare d'exemplarité, s'élance vers l'ancrage de sa démocratie, comme en témoignent les dernières élections générales. Lors du briefing hebdomadaire du mardi 2 décembre, le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya,

a éclairé l'opinion sur les points forts de ces scrutins de décembre 2023, contrastant avec les scrutins précédents marqués par la coupure d'internet et d'autres pratiques décriées.

Patrick Muyaya a souligné que le processus électoral de 2023 diffère grandement des



processus précédents. Il a déclaré : " Lorsque vous constatez les efforts déployés en termes de transparence, je tiens à souligner que, en tant que co-rédacteur de la loi électorale, la manière dont la CENI a communiqué les résultats de la présidentielle, nous espérons qu'ils publieront les résultats bureau de vote par bureau de vote sur le site, comme cela a été annoncé, pour répondre à ce besoin de transparence ". Il a ensuite ajouté : " Nous avons eu des élections sans tension, sans cou-

pure d'Internet, sans stress, sans résidences surveillées, et sans autres pratiques du passé, car le récit est en train de changer ".

Le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, a également encouragé les différents candidats lésés à recourir aux voies légales pour toute contestation éventuelle des résultats, au lieu d'inciter la population à descendre dans la rue. Il a souligné l'importance pour chaque acteur de jouer son rôle dans l'histoire en veillant au respect des règles, des règles qui s'appliquent à tous.

Il a également mentionné le défi politique relevé en termes de respect des délais constitutionnels, ainsi que le défi de la tenue d'élections libres, démocratiques, transparentes, inclusives et apaisées. Il a mis en avant la flexibilité de la Commission Electorale Nationale Indépendante à traiter tous les cas litigieux qui ont fait l'objet de dénonciation durant le processus en cours, et a encouragé les candidats lésés à recourir aux voies légales pour toute contestation éventuelle des résultats.



MESSAGE DE FELICITATIONS DU FONDS MINIER POUR LES GENERATIONS FUTURES « FOMIN » A SON EXCELLENCE Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, PRESIDENT REELU DE LA RDC

Excellence Monsieur le Président de la République,

À l'issue des élections libres, pluralistes et démocratiques du 20 décembre 2023, le peuple congolais, souverain primaire, a fait son choix de consolider les acquis de la démocratie en vous renouvelant sa confiance pour un nouveau quinquennat à la tête du pays.

Votre écrasante réélection atteste l'expression de la volonté d'un peuple qui a apprécié votre gouvernance au cours de votre premier mandat.

Le Conseil d'Administration du FOMIN, la Direction Générale et tout son personnel vous présentent en cette occasion, leurs sincères félicitations et vous souhaitent un fructueux mandat. Ils vous rassurent de leurs indéfectibles attachements et accompagnements en vue de l'accomplissement de votre exaltante mission du développement de notre cher et beau pays, garantie d'espoir pour les générations futures.

Puisse le Très-Haut vous combler de force et de santé.

Fait à Kinshasa, le 05 Janvier 2024

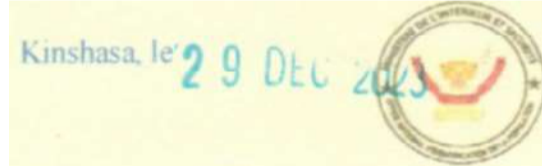
BIRINGANINE MBASHAMULUME Faustin

Hon. MUBIKAYI MUBALAMATE Léon

Directeur Général



Président du Conseil D'Administration



MESSAGE DE VEUX A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, CHEF DE L'ETAT, FELIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO

(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Au nom du Comité de gestion et de tout le personnel de l'Office National d'Identification de la Population (ONIP en sigle), nous avons l'insigne honneur de Vous présenter, en ce début d'année, nos vœux de bonheur et de réussite dans Votre vision salvatrice pour le développement de la République Démocratique du Congo.

Les mêmes vœux s'adressent respectueusement à la Première Dame, Madame Denise NYAKERU TSHISEKEDI, à Votre Famille et à tous les corps constitués ainsi qu'à toute la population congolaise.

L'ONIP Vous remercie infiniment pour lui avoir permis de commencer la délivrance de la Carte d'Identité Nationale (CIN) aux congolais, après une absence d'un titre national d'identité pendant 40 ans, depuis 1984.

En effet, c'est grâce à Votre implication personnelle, que l'ONIP Vous a délivré, le 30 juin 2023, la première Carte d'Identité Nationale en votre qualité de Premier Citoyen Congolais.

Et conformément à Votre vision, l'ONIP poursuit, sans relâche, en ce moment, le processus d'Identification systématique et effective de toute la population, en vue de la Constitution d'un Fichier Général de la Population (FGP), de l'attribution d'un Numéro d'Identification National (NIN) et de la délivrance de la Carte d'Identité Nationale (CIN) à tous les congolais.

A l'occasion des festivités de nouvel an 2024, l'ONIP Vous souhaite une réussite totale dans Votre mission présidentielle, qui vise le bonheur de tout le peuple congolais.

Fait à Kinshasa, le

Directeur Général ad interim

KENZA LUKENGU Stanislas



Gestion des déchets à Kinshasa : un projet de recyclage en vue

Ce projet vise à améliorer la gestion des déchets dans cette mégapole densément peuplée, qui compte plus de 20 millions d'habitants.

FRANCK YENGA

Jean-Dieudonné Kavese, directeur de cabinet du ministre de l'Industrie, a expliqué que le projet a connu un léger retard en raison des élections récentes. Il a précisé qu'une étude de faisabilité de la gestion intégrée des déchets à Kinshasa devait être réalisée dans les trois mois suivant la signature du contrat, avant le début des travaux.

Avec la reprise des activités, les responsables du projet estiment que les préparatifs seront achevés d'ici février, ce qui permettra de lancer la collecte des déchets dans la ville.

Ce projet vise à mettre en place des systèmes efficaces de collecte, de tri et de recyclage des déchets, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des



ressources. La mise en œuvre de ce projet de recyclage des déchets à Kinshasa constitue une avancée significative vers une meilleure gestion des déchets

dans la mégapole, réduisant ainsi l'impact environnemental et améliorant la qualité de vie des habitants. Les autorités congolaises sont résolues à mettre en

place des initiatives environnementales et à promouvoir le développement durable dans le pays.

Elections 2023 : Bongandanga réclame la réhabilitation de Noël et Denise Botakile

Le territoire de Bongandanga, dans la province de la Mongala, est en émoi. Ses habitants désespérés, à la suite de l'annulation des votes obtenus par leurs élus, Noël Botakile aux législatives nationales et Denise Botakile aux provinciales.

ST AUGUSTIN K.

Au lendemain de l'annonce de la décision administrative de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) portant annulation des votes de 82 candidats aux scrutins législatives nationales, provinciales et municipales, les populations de ce territoire sont descendues dans la rue, rameaux en mains. Un seul cri est entonné en chœur : " Réhabiliter Noël et Denise Botakile, les seuls représentants des populations de Bongandanga ".

Les premières sur la ligne, ce sont les populations autochtones pygmées (PA). Elles sont en larmes et plaident pour la réhabilitation de leurs élus, à savoir Noël Botakile (législatives nationales) et Denise Bolingo Botakile (législatives provinciales).

Pour ces populations, les votes obtenus par le député Noël Botakile sont authentiques, ceux que leurs électeurs ont réalisé.

" Dans un groupement, il a obtenu plus de 18 mille voix. C'est



notre représentant régulièrement élu. Et lorsqu'il faut additionner dans les 13 groupements de Yakata et Bongombe. S'il y a doute, qu'on nous ramène des machines pour une nouvelle élection ", a déclaré un électeur PA visiblement excédé par la décision de la CENI.

Les femmes PA ne sont pas en reste. Elles réclament que Noël et Denise Botakile soient remis dans leurs droits.

" En 2006, nous avons élu Tingombay, en 2011 Bopolo. Nous ne les avons jamais vus. En 2018, nous avons porté notre choix sur Noël Botakile et Denise Botakile qui ont beaucoup fait pour notre contrée, notamment des ponts, vélos, motos, prise en charge des élèves

et étudiants, assistance sociale à la population, etc. Chaque le 8 mars, il reste proche des mamans de Bongandanga. Nous l'avons élu pour tous ces bienfaits. Aussi sollicitons-nous du président de la CENI de réexaminer ces deux cas ", a raconté la représentante des femmes PA.

Et comme cela ne suffisait pas, le Cadre de concertation de la Société civile, antenne de Bongandanga dit avoir " suivi avec stupéfaction et consternation sur les antennes de la télévision nationale dans sa livraison du 5/1/2024 la lecture de la Décision N°001/CENI/AP/2024 du 05 janvier 2024 portant annulation des élections législatives, provinciales et

communales et des suffrages dans certains bureaux et centres de vote ". Par sa déclaration du 6 janvier 2024 signée par Moïse Baimopala Nzamingi, secrétaire exécutif de la structure, le Cadre de concertation de la Société civile certifie " qu'à Bongandanga les candidats députés national et provincial Noël Botakile Batanga et Denise Bolingo Botakile n'ont jamais alors jamais commis des actes relatifs à la fraude, corruption, vandalisme de matériel électoral, moins encore incitation à la violence et détention illégale des DEV "

Pour cette structure de la Société civile, la CENI ne dispose d'aucune preuve pour soutenir sa décision du moins pour le cas de Bongandanga "

Dans ce même document, la structure note que " les candidats Makaka, Bokumwana et Tingombay avaient bloqué les DEV destinés à l'axe Mongo Yakaka illégalement pendant toute la journée pour empêcher aux électeurs du groupement dont Botakile est originaire de voter.

Dans ce document, le cadre de concertation de la Société civile, antenne Bongandanga relève une impaire : la CENI, sans vérification, a invalidé M. Gédéon Tizile, qui n'est ni candidat député national, ni candidat député provincial dans la circonscription électorale de Bongandanga "

Sanction sur les irrégularités des scrutins : le Sankuru, oublié ou marginalisation ?

INFOS27

La Commission Electorale Nationale Indépendante (Céni) a pris une mesure cou-

tes les fraudes avérées fassent l'objet de sanctions, conformément à l'article 88 de la loi électorale. Cette attente vise à s'assurer que le Sankuru n'est

Scrutins de décembre

Noël K. Tshiani : « Les conditions actuelles ne justifient pas le recours à l'article 64 »



C. ILUNGA

« La société congolaise est trop malade. Il faut beaucoup de courage et de détermination pour faire ce qui convient d'être fait pour redresser le pays. Je crois que la Céni fait des efforts qu'il faut soutenir et encourager. Les conditions actuelles ne justifient pas le recours à l'article 64 de la constitution, étant donné que les appels viennent de mauvais perdants qui refusent de concéder la défaite, comme cela est de coutume dans une démocratie ». Ces propos sont du candidat président Noël K. Tshiani qui s'était finalement retiré avant la tenue des scrutins en soutenant le candidat Félix Tshisekedi, qui a été proclamé vainqueur lors de la publication des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante (Céni).

Dans un entretien exclusif accordé à Infos27, cet acteur politique, mesurant le coût des élections à 1,2 milliard de dollars américains, est d'avis, qu'elles ne sont pas parfaites, « mais elles ont été qualifiées de satisfaisantes par les observateurs internationaux impartiaux (Union Africaine, SADC, CIRGL, CEEAC, CENTRE CARTER), mal-

gré les irrégularités identifiées ».

« On ne va donc pas les annuler pour recommencer à zéro en engageant encore 1,2 milliard de dollars que nous pourrions utiliser pour des hôpitaux, des universités ou pour exécuter des projets créateurs d'emplois pour la population », a-t-il souligné.

Selon lui, pour la présidentielle, le vin est tiré, il ne reste qu'à le boire. Pour les législatives, la Céni, souhaite-t-il, doit poursuivre le nettoyage de la liste des candidats avec les invalidations des fraudeurs.

« La Céni considère que le pourcentage des voix annulées est très insuffisant pour impacter sur les résultats de la présidentielle. Nous avons besoin d'une autre classe de législateurs et de hauts fonctionnaires de l'État. La lutte contre la fraude et la corruption doit être menée sans pitié avec l'appui de la justice. Les conditions actuelles ne justifient pas le recours à l'article 64 de la Constitution, étant donné que les appels viennent de mauvais perdants qui refusent de concéder la défaite, comme cela est de coutume dans une démocratie », a-t-il conclu.

EXP : ESONGO KOY ROGER
CANDIDAT DEPUTE NATIONALE N°79
CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE LODJA
REGROUPEMENT POLITIQUE AFDC-A
TEL. : +243810767530

A Monsieur le Président de la
Commission Electorale Nationale
Indépendante (CENI) RDC

Objet : Dénonciation des cas de fraudes,
Cas des violences, et des cas des
bourrage des urnes par le Candidat N°71
MENDE OMALANGA LAMBERT et son
Colistier OMBA NYAMOLOLO candidat député
Provincial du Regroupement politique AE

Par la présente, nous venons respectueusement auprès de votre haute autorité, vous mettre au courant des cas des 3 machines à voter (3 machines) qui avaient été saisies en flagrance par la police et la population, du fait du candidat député national N°71 du regroupement politique A.E MENDE OMALANGA LAMBERT avec son colistier OMBA NYAMOLOLO, candidat député provincial et ce, avec l'appui de Madame SHAKO LOKOLA, chef de centre CENI /E.P OLELA KELE, quartier WEMAMBOLO/LODJA/SANKURU (Dossier judiciaire ouvert au parquet de grande Instance de LUSAMBU sous RMP 1504/PRO70/1/2023/MUP/Lodja/Madame SHAKO LOKOLA, prévenue en détention et saisie des machines /CENI).

En annexe, vous trouverez, par la présente, plusieurs images des électeurs du candidat député national N°79 ESONGO KOY Roger, victimes des coups des machettes, et il y en d'autres qui avaient été passés à tabac sur ordre du candidat n°71 MENDE OMALANGA LAMBERT. Et ce, dans le souci de bourrer les urnes

Veillez, agréer, Monsieur le président de la CENI, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Fait à Kinshasa, le 05/01/2024 par
Maître ESONGO KOY Roger
Candidat Député Nationale N°79,
AFDC-A
Circonscription Electorale de Lodja

rageuse en annulant les élections législatives nationales et provinciales dans les circonscriptions électorales de Masimanimba (Kwilu) et Yakoma (Nord-Ubangi), ainsi que les suffrages obtenus par les candidats aux élections législatives, provinciales et communales, en raison de graves irrégularités.

Cependant, la population de Lodja dans la province du Sankuru, qui a massivement voté pour la réélection du Chef de l'État, Félix Tshisekedi, attend avec impatience que tou-

pas oublié ou marginalisé.

C'est ainsi qu'en réponse à l'appel de la Céni demandant à ceux qui détiennent des preuves de fraude de saisir la commission d'enquête mise en place, un candidat député national du regroupement politique AFDC-A, dans la circonscription de Lodja, a déposé une correspondance à la Centrale électorale. Ce courrier, réceptionné par la Céni le 6 janvier 2024, met en cause Lambert Mende Omalanga pour des cas de fraudes, de violences et de bourrages d'urnes.

Avec au total 23,82% à la présidentielle 2023, Katumbi, Fayulu, Mukwege, T. Ngoy à la quête d'un baroud d'honneur

Partis en ordre dispersé pour la conquête du fauteuil présidentiel et pensant l'emporter chacun face au président sortant Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, les opposants Moïse Katumbi, Martin Fayulu, Denis Mukwege, Théodore Ngoy et consorts sont désillusionnés.

Avec au total 23,82%, dont 18,08% (3 258 538 voix) pour le premier, 5,33% (960 478 voix) pour le deuxième, 0,22% (39 728 voix) pour le troisième et 0,02% (4 139 voix) pour le quatrième contre 73,34% réalisés par le président sortant avec 13 215 366 voix sur 18 045 348 suffrages exprimés, ils ont été réduits à leur vraie grandeur sur l'échiquier politique national. Confus et désespérés, ils pensent, faute de la preuve du contraire, recourir à la rue pour obtenir l'annulation des élections plutôt que de saisir la Cour constitutionnelle sous des prétextes fallacieux. C'est simplement la quête d'un baroud d'honneur.

Après la publication le 31 décembre 2023 des résultats provisoires de la présidentielle 2023 par la CENI, la date limite pour le dépôt de recours en contentieux était fixée au 03 janvier 2024. Selon le délai légal, la Cour constitutionnelle va publier les résultats définitifs ce 11 janvier. Elle pourrait rendre son verdict un peu plus tôt au vu du nombre de recours en contentieux réceptionnés, soit deux au total. L'un émane du candidat de Théodore Ngoy Ilunga wa Nsenga, classé dernier avec 0,02% (4 139 voix) et l'autre porte la signature d'un particulier pas connu du tout.

Les grosses pointures de l'opposition, à savoir Moïse Katumbi, deuxième avec 18,08% (3 258 538 voix), Martin Fayulu, troisième avec 5,33% (960 478 voix) et Denis Mukwege, cinquième avec 0,22% (39 728 voix) ont choisi d'ignorer la Cour constitutionnelle prétextant sa proximité avec le président de la République sortant alors que le candidat n°3 (Moïse Katumbi), craignant en son temps d'être invalidé du fait de la controverse sur sa nationalité, avait sablé le champagne pour être passé au travers des mailles de cette haute Cour. Ils se tournent vers la rue et pensent, sur pied de l'article 64 de la Constitution, mobiliser le peuple, pour obtenir l'annulation des élections, compte tenu des irrégularités qui les ont émaillées.

Plébiscité dans le Grand Katanga où il a réalisé son plus grand score, le président sponsor du TP Mazembe l'a annoncé dans une déclaration faite ce 3 janvier à partir de Lubumbashi. Il a appelé la population à se tenir debout pour des actions pacifiques, court-circuitant de la sorte un de ses bras droits,



en la personne de Christian Mwando, qui s'est révélé belliqueux, contre la fraude électorale à grande échelle préparée par le pouvoir. S'étonnant gravement des messages de félicitations de quelques pays africains à l'endroit du président de la République sortant, il a convié les forces sociales et politiques à un sursaut citoyen en vue de faire bloc contre le pouvoir dans la perspective d'obtenir l'annulation des élections.

Avant lui, l'ancien président "élu" Martin Fayulu s'était livré au même exercice. Il avait réuni

quelques personnalités, dont les délégués de certains candidats malheureux, pour s'engager à barrer la route au candidat n°20 et à obtenir du même fait l'annulation des élections. Cependant, son parti Ecide, sollicite une transition de 7 mois avec Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo comme président de la République. Théodore Ngoy est également sur la même lancée. Il en appelle au président réélu de rassembler la classe politique et promet de rejoindre la rue si jamais la Cour constitutionnelle rejetait

son recours !

Aussi, Denis Mukwege ne s'avoue pas vaincu. Alors que ses résultats, à savoir 0,22% et 39 728 suffrages réalisés, attestent bien l'échec lamentable de sa conversion en politique, il s'associe aux autres frondeurs pour réclamer des nouvelles élections.

En dépit des récriminations sur les irrégularités qui ont émaillé le quadruple scrutin du 20 décembre 2023, les opposants ont été réduits à leur vraie grandeur sur l'échiquier politique national. Ensemble, Moïse Katumbi et consorts réalisent 23,82% contre 73,34% pour Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. L'écart est tellement grand pour que les irrégularités remettent en cause les résultats ou changent l'ordre d'arrivée. Très critique vis-à-vis de la CENI et du pouvoir, les catholiques et les protestants se sont rendus à l'évidence dans leur rapport préliminaire, rejoignant ainsi la quasi-majorité d'autres MOE (Mission d'Observation Electorale), nationales comme étrangères.

Partis en ordre dispersé pour disputer le fauteuil présidentiel au candidat n°20 bénéficiant de la prime de président sortant, justifiant un bilan dans différents secteurs de la vie nationale et qui, à la limite, s'est vendu mieux que quiconque, les opposants ne pouvaient faire mieux. Ils sont victimes de leurs propres turpides. Au lieu de s'unir a priori pour maximiser leurs chances en se rangeant derrière un seul homme, ils retrouvent a posteriori un sursaut d'orgueil pour faire bloc afin de déboucher sur l'annulation de l'élection. Quelle absurdité ?

Cette démarche est vouée d'avance à l'échec. Elle relève de la quête d'un baroud d'honneur. Faute de preuve du contraire, ils ont boycotté la Cour constitutionnelle. Quel peuple vont-ils jeter dans la rue alors qu'ils n'ont pu le mobiliser pour les urnes le 20 décembre 2023 ?

Moïse Musangana



Le Roi du Maroc félicite Félix Tshisekedi pour sa réélection à la tête de la RDC

C'est un message chaleureux que Sa Majesté le Roi du Maroc, Mohammed VI, a adressé au Président Félix Tshisekedi, saluant sa réélection à la tête de la République Démocratique du Congo.

Dans ce message, le Souverain adresse au Président congolais ses vives félicitations et ses vœux sincères de réussite dans la poursuite de sa mission au service du développement de sa nation et de la prospérité du peuple congolais.

SM le Roi se réjouit de la solidité des relations de coopération entre les deux pays et de leur volonté commune de les renforcer dans tous les domaines, dans l'intérêt des deux peuples frères, assurant Sa constante détermination à poursuivre avec M. Tshisekedi l'œuvre de développement de ces liens privilégiés et à en faire un modèle exemplaire de coopération interafricaine.

Pour rappel, le Royaume du



Maroc et la République démocratique du Congo entretiennent des relations privilégiées historiques.

Les deux Etats font preuve d'une amitié sincère matérialisée par plusieurs faits à ce jour, notamment,

le dynamique remarquable au niveau des relations économiques.

Avec MAP

Insécurité en RDC : L'ONU ordonne la démobilisation « immédiatement et définitivement » des groupes armés

ST AUGUSTIN K.

Par une résolution adoptée vendredi 5 janvier 2024, le Conseil de sécurité des Nations unies enjoint à tous les groupes armés de mettre fin à toutes les formes de violence, à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles. Il demande également aux terroristes du M23 de quitter immédiatement toutes les zones occupées, conformément aux engagements pris à travers la feuille de route de Luanda.

« Exige de tous les groupes armés qu'ils mettent immédiatement fin à toutes les formes de violence et aux autres activités déstabilisatrices, à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles, exige également qu'il soit mis fin à toute nouvelle avancée du M23, que celui-ci s'acquitte immédiatement et pleinement des engagements qu'il a pris concernant son retrait immédiat de toutes les zones occupées et son cantonnement, conformément au processus de Luanda approuvé par l'Union africaine », peut-on lire dans le document.

L'organe exécutif des Nations unies ordonne que les membres des groupes armés soient « immédiatement et définitivement » démobilisés et que ceux qui opèrent à l'Est de la RDC, prennent part sans condition au processus de Nairobi dirigé par l'EAC.



EXIT LES GROUPES ARMÉS ÉTRANGERS

En outre, le Conseil de sécurité « exige que tous les membres des groupes armés soient immédiatement et définitivement démobilisés, déposent les armes, renoncent à la violence, préviennent et fassent cesser les violations commises contre les enfants et libèrent les enfants qui se trouvent dans leurs rangs, demande instamment à tous les groupes armés congolais de participer sans condition au processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est pour rechercher des solutions politiques en vue du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ».

Les groupes armés étrangers qui opèrent en RDC sont invités à re-

tourner dans leurs pays. En même temps, le Conseil de sécurité de l'ONU demande à Kinshasa de prendre de nouvelles mesures, militaires et non militaires, pour lutter contre la menace que représentent les groupes armés dans le respect du droit international.

FIN DU SOUTIEN RWANDAIS AUX M23

A l'instar de précédentes séances en 2023, le Conseil de sécurité de l'ONU condamne de nouveau le soutien apporté au M23 par toute partie extérieure et exige de toutes ces parties qu'elles y mettent un terme et se retirent immédiatement de la République démocratique du Congo.

« Le Conseil de sécurité exige qu'il y soit mis un terme et se dé-

clare profondément préoccupé par les informations présentées dans le rapport annuel du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo concernant l'appui militaire extérieur fourni au M23 et le soutien apporté également aux FDLR par des forces militaires, et se félicite des engagements pris par les autorités congolaises de contrer cet appui », relève le document de Conseil de sécurité dont copie est parvenue à Infos27.

Kinshasa et ses partenaires, particulièrement les institutions financières internationales, ont été encouragés à apporter d'urgence un soutien rapide et effective en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants remplissant les conditions requises, sous la coordination du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

HALTE À L'EXPLOITATION ILLICITE DES RESSOURCES NATURELLES

Au finish, le Conseil de sécurité hausse le ton contre la poursuite de l'exploitation et au commerce illégal des ressources naturelles, notamment des minerais dits de « conflits » comme l'étain, le tantale, le tungstène, l'or, les diamants, le cobalt et le coltan, ainsi que du cacao, du charbon de bois, du bois d'œuvre et des espèces sauvages, auxquels se livrent les groupes armés et les réseaux criminels qui les soutiennent.

Sondage Les Points

Bemba, Kamerhe et Miguel Kashal, le top 3 de la réélection de Tshisekedi

L'institut de sondage " Les Points " a publié, dimanche 8 janvier, les résultats d'un sondage sur les personnalités ayant contribué, de manière significative, à la réélection de Félix Tshisekedi à la présidence. Selon ce sondage, Jean-Pierre Bemba, Vital Kamerhe et Miguel Kashal forment le trio des personnalités les plus influentes, avec respectivement 68%, 65% et 64% des opinions recueillies entre le 26 décembre 2023 et le 5 janvier 2024.

INFOS27

Résumé du sondage

La bataille, à l'occasion de la présidentielle du 20 décembre dernier, a été rude, amplement disputée entre Félix-Antoine Tshisekedi, candidat à sa propre succession, et Moïse Katumbi, transfuge de l'Union sacrée de la nation (USN) et président national de l'Ensemble pour la République.

Les deux personnalités, présentées comme principaux challengers alors qu'au total 26 candidats étaient alignés sur le starting blocks, ont fait fortunes diverses lors de la campagne électorale.

Porté par l'Union sacrée de la nation et ses leaders emblématiques, dont Jean-Pierre Bemba et Vital Kamerhe, Félix Tshisekedi a réussi à couvrir l'ensemble du territoire national et à maintenir sa présence dans les coins et recoins du pays, grâce au déploiement des leaders, hauts cadres et autres personnalités de l'USN. Tous, dressés comme un seul homme, ont prêché Tshisekedi à leurs bases, disséminées à travers les 145 territoires et les villes du pays.

Considéré dans l'opinion comme le principal adversaire du président sortant, Moïse Katumbi, en dépit d'importants moyens mobilisés pour la campagne afin de s'offrir des avions et autres équipements, n'a pas réussi à se rendre dans toutes les 26 provinces du pays.

Contrairement à son adversaire politique qui a fait toutes les provinces et animé plus de 50 meetings en un mois de campagne électorale.

Moïse Katumbi n'a pas non plus été aidé par son entourage, dépourvu d'ancrage sur le plan national. De quoi favoriser l'acceptation du message de contre campagne promu par le camp rival, tentant de démontrer et de convaincre que Katumbi est un " étranger " et qu'il est le " candidat des étrangers ".

Entouré des personnalités, qui avaient plus à gagner qu'à offrir en termes d'aura, Katumbi, au comptage des voix, après le scrutin, a été battu à plate couture par Félix-Antoine Tshisekedi, qui a recueilli plus de 70% des suffrages exprimés.

Cette victoire, encore provisoire, Félix-Antoine Tshisekedi la doit à certains de ses lieutenants dont les uns ont eu une portée nationale, et les autres loca-

les (dans leur fief exclusivement).

L'institut " Les Points " a diligenté une série d'enquêtes par sondage par vague de provinces (ancienne configuration de 11 provinces) du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024. A l'issue de ces enquêtes où la population a été demandée de citer plus ou moins trois personnes qui ont, selon elle, battu campagne pour le candidat président n°20, Félix-Antoine Tshisekedi.

Sans être exhaustif, dans les rangs des leaders, après stratification des données récoltées sur le terrain et le redressement fait en fonction du leadership tant au niveau national que local, il ressort de ces enquêtes que - Jean-Pierre Bemba occupe la 1ère place de top 5 au niveau national avec 68%. Le patron du MLC, également vice-Premier ministre en charge de la Défense, a été très remuant durant la campagne, enchaînant, concomitamment avec Félix-Antoine Tshisekedi, des meetings à travers le pays pour appeler à voter en faveur du n°20 au détriment du n°3, présenté comme " le candidat des étrangers, du Rwanda qui agresse le pays via les M23 ". Bemba a mobilisé à Kinshasa, dans le Grand Équateur, son bastion, ainsi que dans l'espace Grande Orientale.

Il est suivi de Vital Kamerhe, deuxième avec 65%. L'autorité morale de l'UNC a eu l'ingénieuse idée de précéder la caravane électorale de Félix-Antoine Tshisekedi dans certains coins du pays, notamment dans le Bandundu, la Grande Orientale et le Kivu. Sa mission : baliser la voie pour Félix-Antoine Tshisekedi et tenir prête la population pour les joutes électorales en leur expliquant ses enjeux et les avantages de voter en faveur du président Tshisekedi. Bien que sa popularité a chuté dans son Bukavu natal, le leader de l'UNC était au four et au moulin pour la victoire de Félix-Antoine Tshisekedi.

MIGUEL KASHAL ET SA FORMIDABLE BASE DES JEUNES ENTREPRENEURS

Le DG de l'ARSP, Miguel Kashal, occupe la troisième place de notre sondage avec 64% d'opinions favorables. Le numéro 1 de la sous-traitance a travaillé tout au long du dernier trimestre de l'année 2023 sur la mobilisation des jeunes, en général, et des entrepreneurs, en particulier, autour de la politique gouvernementale dans le domaine de la sous-traitance en partant de Kinshasa la capitale où il a sensibilisé les entrepreneurs des secteurs de nouvelles technologies, du domaine brassicole, de l'aviation civile et du secteur de la construction. Ce travail immense s'est poursuivi jusque dans les provinces avec comme objectif principal l'émergence de la vraie classe moyenne congolaise. Ceci lui a valu une adhésion de la population congolaise à son action, une population qui voit en lui une personnalité clé dans l'entourage du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, et dont le rôle a été déterminant dans sa réélection le 20 décembre



dernier.

La vulgarisation des textes réglementaires sur la sous-traitance effectuée dans les entreprises de la capitale s'est poursuivie également jusqu'à l'Université de Kinshasa où une grande matinée scientifique a été organisée pour promouvoir la culture de l'entrepreneuriat. Une vulgarisation de la loi sur la sous-traitance suivie d'un appui aux entrepreneurs.

A Goma au Nord-Kivu, dans le cadre de la vulgarisation de la loi sur la sous-traitance, le DG de l'ARSP Miguel Kashal a tenu un meeting populaire en marge de l'inauguration du bureau de cet établissement public, avec comme message la vision du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, dans le domaine de l'entrepreneuriat, message qui a recueilli une large adhésion populaire.

Outre ce meeting, le DG de l'ARSP a également animé une matinée scientifique à l'Université de Goma, où il a exhorté les étudiants à acquérir des connaissances pour devenir des créateurs d'emplois. Tout comme à Kikwit, dans la province du Kwilu, la vulgarisation de la loi portant règles applicables à la sous-traitance et ses mesures d'application, a également eu lieu dans la province du Kasai Oriental, précisément à Mbuji-Mayi.

Si, à Kikwit, la sensibilisation des entrepreneurs a été suivie de la visite des entrepreneurs dont ceux du secteur de la panification auxquels l'ARSP a promis un accompagnement afin d'augmenter la production et acquérir des marchés de livraison, à Mbuji-Mayi, le DG de l'ARSP est allé encourager les entrepreneurs congolais qui travaillent dans le domaine des infrastructures dont certains grâce au partenariat public-privé ont effectué la construction de l'hôpital de la MUYYA, une infrastructure démontrant l'expertise congolaise de pointe.

Ces actions de proximité ont permis à la population de croire en la volonté du président de changer le quotidien des entrepreneurs congolais et de leurs travailleurs. Une vulgarisation de la loi sur la sous-traitance qui ouvre la porte à la mise en œuvre de plusieurs réformes.

Convaincre la jeunesse à apporter un soutien au chef de l'Etat pour sa réélection a été l'action qui a mis le DG de l'ARSP au-devant de la scène politique

durant la campagne électorale notamment à Kasumbalesa (au Stade SODIMICO) et au terrain Mutoshi à Kolwezi.

L'objectif de ces journées de vulgarisation à grande échelle de la loi sur la sous-traitance a été essentiellement de baliser le chemin pour le Chef de l'Etat afin d'assurer la mise en œuvre des réformes en matière de sous-traitance au cours du second mandat. Si au cours du premier mandat du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, des bases solides ont été jetées pour, notamment, restaurer l'ARSP dans son rôle de garant des marchés dans le secteur privé et d'arbitrage des conflits nés de l'exécution des contrats de la sous-traitance, de contrôle dans les différents secteurs de l'économie nationale et surtout dans le secteur minier du Grand Katanga, le second mandat sera consacré à la consolidation des réformes déjà entamées dont l'affirmation du rôle des entrepreneurs congolais dans l'exécution des marchés conclus avec les entreprises principales.

C'est le message principal donné par le DG de l'ARSP Miguel Kashal à travers toutes les villes où il est passé et qui a séduit la population congolaise venue dans les meetings et qui a décidé de donner le deuxième mandat au Chef de l'Etat Félix Tshisekedi, lui renouvelant ainsi la confiance.

AUGUSTIN KABUYA POINTE À LA 4E PLACE AVEC 58%

Augustin Kabuya occupe la 4e place avec 58%. Le secrétaire général de l'UDPS a beaucoup œuvré pour la réélection de Fatshi. Il a parcouru plusieurs provinces pour mobiliser les populations à voter massivement celui qui était candidat n°20, Félix-Antoine Tshisekedi.

Accompagné des autres cadres de l'UDPS, le SG Kabuya a été, durant la pré-campagne et la campagne proprement dite, dans plusieurs fronts, entre autres à Kinshasa, Bandundu-ville, Haut-Katanga et Grand Équateur.

Enfin, Pius Muabilu se positionne à la 5e place avec 54%. Fort de son parti, qui jouit d'une assise largement nationale, Muabilu a mobilisé pour Tshisekedi dans le Kasai, à Kinshasa, et ailleurs. A Kinshasa, il s'est notamment signalé avec des géants panneaux avec un seul message électoral : " Votez Fatshi 20 ".

La deuxième catégorie est constituée des lieutenants du candidat numéro 20 qui ont battu campagne au niveau provincial. Toutefois, dans cette catégorie, il faut souligner que le nom et l'effigie du président sortant, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, ont beaucoup pesé sur son propre choix et les leaders locaux n'ont pas eu des peines à le vendre dans l'opinion. C'est le cas d'Eve Bazaiba dans la Grande Orientale; Antoine Ghonda Mangalibi dans le Kongo Central; Michel Bongongo dans l'Équateur, Laurent Batumona et Henriette Wamu à Kinshasa et la liste n'est pas exhaustive.

Quarante-huit Congolais remportent près de 25 millions CDF au 2^e tirage de la loterie « Saba ba lar »

Moins de trois semaines après le lancement par la Compagnie Congolaise de Loisirs (CCL) de sa loterie « Saba ba Lar », quarante-huit Congolais ont empoché 25 millions huit cent cinquante mille quatre cent soixante et un (24.850.461) francs congolais (CDF) au cours du deuxième tirage effectué, samedi 6 janvier 2024, à la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC).

JOKAL

Quarante-huit Congolais ont décroché la somme de vingt-quatre million huit cent cinquante mille quatre cent soixante et un (24.850.461) francs congolais au cours du deuxième tirage de la loterie « Saba ba Lar » organisé, le vendredi 6 janvier 2024, en direct de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC).

Trois gagnants parmi les quarante-huit, ayant réalisé quatre bonnes combinaisons sur les six tirées au sort dans la tranche des chiffres de 1 à 50, soit 2-23-38-21-8-30, ont remporté chacun la cagnotte de 1.099.127 francs congolais. Tandis que quarante-quatre (44) autres vainqueurs ont décroché chacun la mise de 262.570 francs congolais. Et enfin, le gagnant du jackpot, le « numéro million », a, quant à lui, raflé la somme de 10 millions de francs congolais.

A en croire les dirigeants de la Compagnie Congolaise de Loisirs leur nouveau produit la loterie « Saba ba lar » propose un jackpot à hauteur de 50 millions de Francs congolais de garantie (environ 20.000 USD) à partir d'une mise de 1.000 francs congolais.

« La mécanique est simple pour jouer à la loterie Saba Ba Lar : on choisit 6 numéros dans l'intervalle de 1 à 50. Il y a un deuxième jeu Numéro million ». Il s'agit cette fois-là d'une tombola avec les numéros de téléphone des parieurs. Toute celle ou tout celui dont le numéro de téléphone est choisi gagne à lui seul 10 millions de francs congolais », a déclaré Ghislain Kamanji, directeur de la loterie Saba Ba Lar. « Si le jackpot n'est pas remporté lors d'un tirage de la loterie Saba Ba Lar », précise Ghislain Kamanji, « les parieurs sont toutefois récompensés à partir de trois



combinaisons réussies ».

Le directeur général de la Compagnie congolaise des Loisirs (CCL), Al Karim Samnan avait procédé, le vendredi 22 décembre dernier, au lancement de son produit « Saba ba lar », qui est en fait une nouvelle loterie dont l'un des objectifs, dit-il, « est de transformer les vies et réaliser les rêves des millions de Congolais à travers le pays ».

« SABA BA LAR » est une loterie qui consiste pour le joueur à sélectionner à travers le portail USSD du mobile money de son opérateur de téléphonie mobile, une séquence de 6 chiffres dans l'intervalle entre les

numéros 6 et 50 dont le tirage au sort des chiffres gagnants a lieu tous les samedis en direct à la télévision nationale pour découvrir les combinaisons des numéros du gagnant.

La Compagnie Congolaise de Loisirs est en processus pour devenir membre de l'institution internationale WLA (Word Loterie Association). C'est la fédération internationale des compagnies de loterie basée en Suisse regroupant plus de 140 Loteries dans plus de 70 pays. Cette institution rigoureuse définit les règles de transparence dans la loterie auxquelles sont obligatoirement soumis tous ses membres.

L'équinoxe du 4 janvier 1959 à Léopoldville

J'avais une dizaine d'années lors des émeutes du 4 janvier 1959 à Léopoldville (Kinshasa). Mais, grâce aux récits de mes frères aînés (récits saupoudrés de succulence et de rumeurs poivre-sel!), j'ai pu reconstituer des bribes significatives de cette journée historique.

... C'était un dimanche pas comme les autres. Un dimanche juste après les festivités flamboyantes de fin d'année, comme les Kinois savent les animer depuis toujours. En plus, ce dimanche-là, si mes souvenirs sont fidèles, deux faits avaient fait vibrer la ville : d'une part le match de football MIKADO-V.CLUB; et d'autre part le meeting avorté de Joseph Kasa-Vubu, président du puissant ABAKO (Alliance des Bakongo) et qui détenait une suprématie indiscutable sur Léopoldville. Deux faits saillants sous forme de deux défaites : la défaite inattendue du très populaire V. Club, et l'annulation du meeting du très populaire Kasa-Vubu, meeting programmé sur la Place YMCA au quartier Renkin (Matonge).

Au sortir du Stade Roi Baudouin (Tata Raphaël), la foule des supporters déçus s'est mêlée, comme un augure fatal, à celle des adeptes abakistes en colère. C'est l'explosion, le feu de brousse, «l'équinoxe de janvier», comme le surnommait plus tard un journaliste belge. Le feu de brousse a aussitôt gagné les quartiers populaires de la «Cité Indigène» : le rond-point Victoire et la place YMCA au quartier Renkin (Matonge),



Foncobel, Kinshasa, Saint-Jean (Lingwala), Kintambo, tout ça pris d'assaut par des hordes endiablées. Mais, ingrédients insolites et particulièrement inflammables : tout symbole qui portait de près ou de loin l'image de la colonisation était systématiquement pillé ou saccagé : les poteaux indicateurs, les écoles et les églises Saint-Pierre et Saint-Paul notamment, le site de loisirs et la piscine Funa (fréquentés essentiellement par les Belges). Et la casse a été si brutale et spontanée que cela a donné lieu à des rumeurs et à des légendes sulfureuses : que les émeutiers étaient constitués en majorité des revenants d'outre-tombe nantis de forces inouïes et mystiques; que des religieuses blanches auraient été violentées ; que les objets et les

insignes sacrés des églises auraient été profanés au point que des manifestants enflammés se seraient même affublés de soutanes pour récupérer leur magie intrinsèque. La situation avait aussitôt dérapé en invectives et en slogans anticolonialistes, et au nom de l'«indépendance immédiate» (déformée en créole kinois par «dipanda mediate» !)

C'est alors que la Force Publique est entrée en action, avec fermeté, armée de pied en cap. C'est alors que les leaders de l'Abako (Kasavubu, Kanza Daniel, Pinzi Arthur, Diomi Gaston, Kingotolo, Nzeza Nlandu...) ont été interpellés et traduits en justice.

D'autres rumeurs et mythes sont également nés à partir de là : la traque improductive contre Kasa-Vubu

en fuite et ses réapparitions sporadiques et mystiques jusqu'à son arrestation laborieuse. La punition pénitentielle des chrétiens soi-disant maudits, parmi ceux qui avaient volé et profané les objets sacrés des églises (on en aurait vus en train de vomir du sang pour avoir avalé les osties comme de soi-disant vulgaires païens impénitents et impertinents ...D'autres soi-diant renégats seraient devenus fous...).

Les événements vont alors courir de plus en plus vite et de façon presque immaîtrisée par l'administration coloniale belge. Les leaders Abako finiront par être libérés. Et le 13 janvier 1959, le Roi des Belges prononcera une allocution historique, lançant pour la première fois le projet de l'indépendance du Congo, mais « sans précipitation funeste, et sans atermoiement inconsidéré ».

Réponse des partisans de l'Abako, alors le parti politique congolais le plus radical, et en même temps le plus populaire dans la Province de Léopoldville: «Beto katu vota ko mu déclaration gouvernementale. Beto : kaka dipanda «mediate»».

On connaît la suite : la tenue en catastrophe de la Table-ronde de Bruxelles (20 janvier-21 février 1960), la libération en catastrophe de Patrice Lumumba et son acheminement à Bruxelles comme participant à part entière aux assises, l'annonce en catastrophe de la date de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960...

Yoka Lye

Annulation des suffrages de certains candidats pour fraude : ACAJ soutient la Ceni

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a adressé une correspondance datée du vendredi 5 janvier 2024 au procureur général près la Cour de cassation, l'appelant à ordonner l'ouverture des enquêtes judiciaires crédibles contre les personnes incriminées. L'Acaj a également sollicité la Task force de l'Union sacrée de la nation pour entreprendre des enquêtes sérieuses, afin de soumettre les candidats invalidés à des sanctions politiques exemplaires pour corruption.

JEAN-BAPTISTE LENI

La correspondance de l'Acaj recommande vivement au procureur général près la Cour de cassation d'ordonner des enquêtes judiciaires crédibles à l'encontre des personnes incriminées. De plus, elle appelle la Task force de l'USN à initier une enquête interne pour sanctionner politiquement ses membres compromis lors des scrutins du 20 décembre 2023, soulignant que la lutte contre la corruption doit être l'affaire de tous.

Par ailleurs, l'Association congolaise pour l'accès à la justice exige que les 82 candidats invalidés par la Commission Electorale Nationale Indépendante déposent

immédiatement leur démission. Elle demande aux personnes citées dans la liste de la honte, occupant des charges publiques, de déposer leur démission auprès de leurs hiérarchies correspondantes.

Enfin, l'Acaj salue et qualifie de « courageuse » et « historique » la décision de la plénière de la Commission Electorale Nationale Indépendante (Ceni) d'invalider les candidatures de 82 personnalités publiques impliquées dans la corruption, et apporte son soutien à cette décision.

Il est à rappeler que la Ceni a annulé totalement les suffrages de certains candidats pour fraude, vendredi 5 janvier 2024. Ils sont



82 candidats aux élections générales du 20 décembre 2023, tous issus de l'Union sacrée de la nation, la plateforme du président réélu.

Pour rappel, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) est une Organisation non gouvernementale et apolitique qui

travaille pour la promotion et la défense des droits de l'Homme. Elle lutte également contre l'impunité, la corruption, les crimes économiques, les violences sexuelles, la pratique de la torture et autres formes de traitements inhumains, cruels ou dégradants et tribalisme.

Assemblée nationale : Une délégation du Consortium panafricain pour la paix chez Mbata pour discuter de la gestion du continent

ST AUGUSTIN K.

Le professeur André Mbata Betu Kumesu, premier vice-président de l'Assemblée nationale, a conféré, vendredi 5 janvier 2024 en son cabinet du travail du Palais du peuple, avec une délégation de Consortium panafricain pour la paix conduite par Dr Nounga Djomo Ernest, coordonnateur de cette structure panafricaine qui valorise les valeurs et cultures africaines. Les échanges ont porté sur la gestion de l'Afrique et des Africains entre eux, à la manière de grands panafricanistes comme Patrice Emery Lumumba, NKwame Nkrumah et autres, car leurs idéaux sont contenus dans la constitution de la République Démocratique du Congo.

Au sortir de cet entretien, Dr. Nounga Djomo Ernest s'est exprimé en ces termes : « Notre vision du panafricanisme, c'est l'Afrique aux Africains, que les Africains qui dirigent nos entités, nos pays. Je pense qu'ils le font d'abord pour nous, d'abord pour ceux qui ont donné leur vie pour l'indépendance totale de cette Afrique et que ceux du Nord qui donnent des leçons qu'ils arrêtent de donner des leçons parce que ce n'est pas aussi très bien chez eux. Nous avons fréquenté leurs pays et nous nous sommes rendu compte que chez eux là-bas, ils n'ont pas fait beaucoup



de changement, et donc, pour nous, l'Afrique doit appartenir aux Africains, aux peuples africains et aux dirigeants africains qui se battent pour l'intérêt du peuple comme ce que nous avons vu ici. Vous avez vu qu'après la proclamation provisoire des résultats, toutes les rues de la capitale ont été envahies par le peuple congolais, c'est un signe fort; cela prouve que l'expression de la démocratie elle-même est exprimée ici, ça prouve qu'on ne parle pas en vain de la République démocratique du Congo et tout Africain se retrouve ici, parce que quand vous voyez l'innovation que la CENI a fait concernant le Centre de vérité, c'est une première en Afrique subsaharienne, il faut l'encourager. Nous pensons que tout pays, sur base de nos conseils, doit s'inspirer de l'exemple du Congo-Kinshasa ».

De son côté, André Mbata Betu Kumesu, a circonscrit cette

rencontre dans contexte purement africain.

« J'ai été heureux de recevoir cette délégation de Consortium panafricain pour la paix. Elle est venue me remettre le rapport préliminaire sur les élections qui viennent de se dérouler dans notre pays; les élections au terme desquelles Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a été réélu; notre candidat de l'Union sacrée de la nation, le candidat du peuple. Le candidat du progrès a été réélu avec une majorité sans précédent et sans appel de 73,34%. Et j'ai tenu donc à échanger avec eux sur la paix qui est leur objectif et sur le panafricanisme lui-même. En soulignant que, ici en RDC on est pratiquement au cœur du panafricanisme. Vous vous rappelez que Frantz Fanon disait, il y a quelques décennies, que l'Afrique avait la forme d'un Revolver dont la gâchette est placée au Congo. Et c'est ici la gâchette, c'est également la gâchette du panafricanisme et nous sommes, par excellence, un pays panafricaniste, si vous vous rappelez dans notre propre Constitution, nous disons, nous peuple Congolais conscient de nos responsabilités devant Dieu, la nation, l'Afrique et le monde. Donc, ce sont des idéaux que nous partageons avec nos amis et dans ce pays de Patrice

Emery Lumumba qui avait dit en son temps dans sa lettre à sa femme Pauline que l'Afrique écrivait sa propre histoire, une histoire de grandeur qui ne sera pas écrite à Bruxelles, à Paris, à Washington ou à Londres mais partirait de l'Afrique elle-même. Il est important de rencontrer des Africains qui pensent comme nous que l'Afrique doit être une affaire des africains, l'Afrique ne doit pas être dictée de l'extérieur, l'Afrique ne doit pas être gouvernée par des dirigeants imposés de l'étranger comme si nous étions dans les provinces coloniales, l'Afrique doit être dirigée par ses propres fils, par des dirigeants qui viennent de nos propres terres et c'est le cas de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, notre président de la République qui s'impose comme un panafricaniste, c'est un président qui l'a dit lui-même dans la déclaration comment la nation là où on a parlé de chaos, tout le monde a vu comment le peuple dans la joie célébrée cette victoire de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, notre président de la République. Ce n'est pas seulement sa victoire, ce n'est pas la victoire de l'Union sacrée, ce n'est pas seulement la victoire du peuple Congolais il l'a dit. L'élection de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, c'est également une victoire pour l'Afrique toute entière », a déclaré André Mbata.